



## **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 5 AVRIL 2011 A 19h**

Réf : CM 2011/03

L'an deux mille onze, le cinq avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de FEURS, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre TAITE, Maire, en session ordinaire, en salle du Conseil municipal.

Conformément au Code général des collectivités territoriales, le quorum est atteint.

Marianne DARFEUILLE, Paul TRIOMPHE, Andrée MERCIER, Serge PALMIER, Sylvie DELOBELLE, Yves TROUILLEUX, Sylvie MATHIEU et Christian VILAIN adjoints au Maire ;

Henri NIGAY et Pascal BERNARD conseillers délégués ;

Denise FAFOURNOUX, Georges REBOUX, Mireille LEBON, Raymonde DUPUY, Marc NOALLY, Sylvie DESSERTINE, Christophe GARDETTE, Catherine POMPORT, Marilynne ROCHE, Gilles BERNARD, Annie PASCAL et Marie-Thérèse GIROUD conseillers municipaux ;

Absents avec procurations : Thérèse CROZILLARD a donné procuration à Paul TRIOMPHE, Frédéric VOURIOT à Marianne DARFEUILLE, Benoît GARDET à Gilles BERNARD, Mady BONNEFOND à Marie-Thérèse GIROUD et Marie-Claude ROCHETTE à Annie PASCAL.

Absent avec excuse : Louis CHAPUIS

Secrétaire de séance : Raymonde DUPUY

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 23

Date de la convocation : 28 mars 2011

Date d'affichage du procès-verbal : 13 avril 2011

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que Serge PALMIER aura quelques minutes de retard.

Le procès-verbal de la séance du lundi 28 février 2011 est approuvé à l'unanimité des conseillers municipaux présents.

### 1. Finances :

#### 1.1 Pacte fiscal et financier (rapporteur : Jean-Pierre TAITE) :

Monsieur Serge PALMIER arrive en salle du Conseil municipal à 19h07

La mise en place de la taxe professionnelle unique a permis à la communauté de communes de FEURS en FOREZ de percevoir une dotation bonifiée de 232 824.00 € de l'Etat par le biais de la DGF en 2010.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) en lien avec le cabinet KPMG travaille pour maintenir, voire augmenter les dotations de la collectivité afin de maîtriser la hausse de la fiscalité sur son territoire.

Cette réflexion a abouti à l'élaboration d'un pacte financier et fiscal entre la communauté de communes et ses communes membres. Ce document a été présenté à tous les conseillers municipaux le 12 mars à l'espace Equiforum, en présence de Monsieur LAVOISIER, percepteur de Feurs qui a indiqué à cette occasion que notre EPCI après avoir été en retard par rapport au passage de la TPU rattrape le temps perdu et est même en avance avec ce pacte fiscal et financier. Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que ce document administratif a été validé par le Conseil communautaire par 56 voix pour et 1 abstention le 28 mars dernier.

En conséquence, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver le pacte fiscal et financier qui va lier pour les années 2011, 2012, 2013 et 2014 notre commune à la communauté de communes de FEURS en FOREZ.

#### Décision du Conseil municipal

POUR : 28	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Monsieur le Maire s'excuse d'avoir oublié en début de Conseil municipal qu'il sera ajouté à l'ordre du jour une question relative au coût de la vidéo protection à la demande du groupe « Agir ensemble, un engagement durable ». Il y répondra en fin de Conseil.

1.2 Assujettissement à la TVA du budget de la maison de la commune (rapporteur : Paul TRIOMPHE) :

Vu le code général des impôts, considérant que l'activité restauration de la maison de la commune est déjà assujettie à la TVA et constatant que l'activité des locations de salles de la maison de la commune n'est pas assujettie à la TVA, Monsieur TRIOMPHE propose aux conseillers municipaux par soucis de simplicité et afin d'optimiser les travaux d'investissement de la maison de la commune qui auront lieu durant l'été 2011 pour gêner le moins possible les usagers, d'opter à la TVA pour la location des salles de ce bâtiment.

Vu ces explications, Paul TRIOMPHE demande à l'assemblée délibérante d'approuver l'option à la TVA sur l'activité de location de salles de la maison de la commune à partir du 1er mai 2011 sachant que les tarifs votés le 25 octobre 2010 pour les locations de salles à la maison de la commune sont des tarifs toutes taxes comprises (TVA à 19,6 %).

*Décision du Conseil municipal*

POUR : 28	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

1.3 Subvention exceptionnelle en faveur de la MJC de FEURS (rapporteur : Christian VILAIN) :

Le Conseil municipal est informé que la MJC (sous l'impulsion d'un groupe de jeunes dont deux foréziennes) poursuit son projet solidaire au Maroc. Cette année, il s'agit de construire un bâtiment dans le village d'AFRA qui est un petit village à 5 km de TADDERT qui était le lieu des anciens projets. Ce bâtiment est composé de trois pièces différentes : la première pièce sera destinée à un atelier pour les métiers à tisser, une autre aménagée en salle de classe pour l'alphabétisation et la dernière permettra l'ouverture d'une épicerie associative. C'est pourquoi, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 400,00 €. Christian VILAIN précise que les crédits seront inscrits à la prochaine décision modificative.

*Décision du Conseil municipal*

POUR : 28	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

2. Urbanisme et Travaux :

2.1 Vente local Police Municipale (rapporteur : Paul TRIOMPHE) :

Vu la délibération du 20 septembre 2010 autorisant Monsieur le Maire à vendre le local de la Police Municipale situé rue Gambetta, vu l'avis de France Domaine du 15 juillet 2010, estimant ce local à 70 000 €, Monsieur TRIOMPHE propose d'appliquer la marge de négociation de 10% et de vendre le local de la Police Municipale à Monsieur MAZET pour un montant de 63 000.00 € sachant que les frais de notaires sont à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le Maire rappelle que Louis CHAPUIS en séance du Conseil avait demandé à ce que nous indiquions au boulanger Monsieur MOULIN que ces locaux étaient à vendre. Ce dernier par courrier a indiqué qu'il n'était pas intéressé.

Paul TRIOMPHE sollicite le Conseil municipal d'abord pour se prononcer sur cette vente et ensuite pour autoriser Monsieur le Maire à signer le compromis de vente, l'acte de vente et tous les documents administratifs afférents à cette vente.

*Décision du Conseil municipal*

POUR : 28	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

2.2 Vente local Petit Forézien (rapporteur : Paul TRIOMPHE) :

Vu la délibération du 20 septembre 2010 autorisant Monsieur le Maire à vendre le local du Petit Forézien situé rue Gambetta, vu le nouvel avis de France Domaine du 16/02/2011 d'un montant de 40 000.00 € suite au projet d'acquisition par l'organisme PACT LOIRE qui prévoit une réhabilitation / amélioration du bien pour la réalisation de deux logements pour une surface utile globale de 60 m<sup>2</sup>, Monsieur TRIOMPHE propose de vendre le local le Petit Forézien à la société SODIHA pour un montant de 40 000.00 € sachant que les frais de notaires sont à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le Maire se félicite de la vente de ces bâtiments car pour 2015, il faut que les locaux accueillant du public soient accessibles aux personnes à mobilité réduite, or pour ces deux locaux (ex PM et ex Petit Forézien) ces aménagements auraient été difficiles voire impossible.

Paul TRIOMPHE sollicite le Conseil municipal d'abord pour se prononcer sur cette vente et ensuite pour autoriser Monsieur le Maire à signer le compromis de vente, l'acte de vente et tous les documents administratifs afférents à cette vente.

*Décision du Conseil municipal*

POUR : 28	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

2.3 Déclassement d'un terrain issu du domaine public communal nécessaire à l'opération immobilière du Faubourg Saint Antoine (rapporteur Paul TRIOMPHE) :

Les biens du domaine public sont inaliénables. Pour procéder à leur vente, les biens doivent être sortis du domaine public communal. Ainsi pour permettre la réalisation de la construction d'un nouveau bâtiment (B8) sur le site du « Faubourg Saint Antoine », il y a lieu de procéder au déclassement du domaine public et au reclassement dans le domaine privé de la commune de l'assiette nécessaire à cette opération immobilière. Monsieur le Maire rappelle que la procédure de déclassement du domaine public est codifiée par les articles L.141-1 à L.141-4 et R.141-4 à R.141-10 du code de la voirie routière. Cette procédure est soumise à enquête publique. La procédure de déclassement est engagée par la présente délibération du Conseil municipal. Cette délibération acte le principe de ce déclassement motivé par la réalisation d'un projet assurant la prospérité économique et commerciale du site du « Faubourg Saint Antoine ». Le Maire de la commune de Feurs devra prendre un arrêté afin de se prononcer sur la date d'ouverture de l'enquête publique et les conditions de sa mise en œuvre. A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur clôturera l'enquête et examinera les observations consignées ou annexées au registre et il établira, dans un délai d'un mois suivant la date de clôture, un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et formulera des conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou défavorables au déclassement envisagé.

Monsieur TROUILLEUX indique que le bâtiment B8 se situe vers la pointe du faubourg Saint Antoine sur l'ancien emplacement de la Maison THIOLLIERE.

Ces explications entendues, il est demandé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable pour le déclassement du domaine public et le reclassement dans le domaine privé communal de l'assiette nécessaire à l'opération immobilière, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager la procédure d'enquête publique prévue à cet effet, de faire établir le procès-verbal d'arpentage en conséquence et enfin de solliciter l'estimation de la Direction des services fiscaux pour l'assiette nécessaire au projet.

*Décision du Conseil municipal*

POUR : 28	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

2.4 Travaux d'alimentation vidéosurveillance avec le SIEL (rapporteur Paul TRIOMPHE) :

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents. Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil général de la Loire, le Conseil régional Rhône-Alpes ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	%	Participation commune
Création branchement caméra Rue des Minimes (Vers le mini-golf)	600 €	100.0 %	600 €
Création branchement caméra rue du 8 mai (Vers la Maison de la Commune)	860 €	100.0 %	860 €
Alimentation branchement caméra Boissonnette (Vers la future crèche intercommunale)	8 120 €	60.0 %	4 872 €
Alimentation branchement caméra lycée	10 440 €	60.0 %	6 264 €
Alimentation 4 caméras et 1 relais	8 753 €	95.0 %	8 316 €
TOTAL			20 912.00 €

Monsieur TRIOMPHE demande aux conseillers municipaux :

- De prendre acte que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Alimentation vidéosurveillance- phase 2" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- D'approuver le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Avant de passer au vote, Annie PASCAL demande à Monsieur le Maire de répondre à la question de leur groupe concernant le coût de la vidéo protection car 16 caméras en 2010 plus 4 autres en 2011 cela commence à faire beaucoup pour une ville comme FEURS.

Monsieur le Maire lui répond que ces caméras ont été installées suite à des demandes de commerçants et de foréziens qui en avaient assez des dégradations sur leurs biens. Monsieur le Maire fait lecture du coût de cette installation soit 94 022.67 € à la charge de la Mairie et des chiffres de la délinquance transmis par la brigade de Gendarmerie de FEURS (voir tableaux ci-joints).

Pour Monsieur le Maire la sécurité n'a pas de prix et lors de la cérémonie des nouveaux arrivants les gens lui indiquent souvent qu'ils se sont installés sur FEURS pour fuir les grandes villes où ils ne se sentent pas toujours en sécurité.

Monsieur le Maire indique que l'installation des caméras se fait en collaboration avec le comité de pilotage qui est composé de gendarmes, de Monsieur le Sous-préfet, de la police municipale, d'élus et d'employés municipaux.

Monsieur le Maire fait le pari que dans les années à venir quasiment toutes les villes auront des caméras d'ailleurs plusieurs collectivités (de tailles variables) sont venues voir le dispositif communal de vidéo protection.

Cependant, Monsieur le Maire convient que la vidéo ne règlera pas tous les problèmes et que c'est un outil supplémentaire pour lutter contre la délinquance et les incivilités.

Annie PASCAL indique qu'elle a bien entendu que cette démarche sécuritaire n'avait pas de prix pour Monsieur le Maire mais elle constate que le coût va devenir exponentiel si chaque année on rajoute des équipements de surveillance comme c'est le cas avec ces 4 nouvelles caméras. Madame PASCAL demande aux conseillers s'il ne faudrait pas mieux travailler sur la prévention de la délinquance car en réalité on ne fait que déplacer les problèmes avec les caméras.

Monsieur le Maire admet que cette remarque est judicieuse mais que justement, élus, services municipaux, services de l'Etat, les établissements scolaires, le centre social et culturel et la MJC travaillent au quotidien sur la prévention de la délinquance. Le CLSPD qui va se réunir lundi prochain en est la preuve. Monsieur le Maire indique que depuis 15 ans toutes les municipalités de FEURS ont eu ce souci de prévention à commencer par lui (en tant qu'adjoint au Maire délégué à la piscine) car il avait embauché en saisonnier Karim HASSOU pour faire de la médiation et de la prévention auprès des jeunes au bord des bassins.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que lui et sa majorité poursuivra ce travail de prévention et de sécurisation car quand aux élections cantonales il y a plus de 20% de vote FN cela traduit une colère et que c'est le devoir des élus de chercher la cause de ce vote.

Annie PASCAL fait remarquer que les caméras ne sont pas la panacée comme c'est le cas à LONDRES et pour elle la sécurité c'est un ensemble et pas que des caméras et dans l'action municipale, elle ne perçoit pas un travail global avec une réflexion.

Monsieur le Maire la rassure en lui indiquant que ce travail a lieu au quotidien en Mairie.

#### *Décision du Conseil municipal*

POUR : 22	CONTRE : 6	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

### 3. Culture :

#### 3.1 Fête du livre du 8 et 9 octobre 2011 (rapporteur : Christian VILAIN) :

Comme chaque année, il convient de définir les tarifs applicables pour les ventes de livres retirés de l'inventaire. Il est proposé par Christian VILAIN de conserver les tarifs 2010. La mention « retiré du domaine public pour mise en vente » sera apposée sur chaque ouvrage. Il est précisé au Conseil municipal que l'inventaire sera établi en accord avec le receveur communal.

Concernant la bourse aux livres, il est proposé également de maintenir le même montant du droit de dépôt soit 3 euros. Le pourcentage retenu au profit de la commune sur les ventes sera de 25%. Le règlement de cette bourse aux livres est le même que celui approuvé les années précédentes et doit donc être approuvé sans changement.

#### *Décision du Conseil municipal*

POUR : 28	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

#### 3.2 Don de tableaux au Musée (rapporteur : Christian VILAIN) :

Les héritiers de Charles et Françoise BANDIERA, ont accepté de léguer au musée d'archéologie de FEURS, deux tableaux de Charles BEAUVÉRIE, selon les termes du testament de leurs parents. Les deux toiles concernées sont : *Ferme dans les Hautes Chaumes* et *La charrette de foin*. Ces deux tableaux de Charles BEAUVÉRIE relèvent d'un haut intérêt pour les collections du Musée de Feurs.

Monsieur VILAIN demande au Conseil municipal de confirmer cette donation et d'affecter cette donation au Musée de Feurs

#### *Décision du Conseil municipal*

POUR : 27	CONTRE :	ABSTENTION : 1
-----------	----------	----------------

#### 4. Politique de la Ville :

##### 4.1 Contrat Urbain de Cohésion Sociale (rapporteur : Andrée MERCIER) :

Vu le contrat urbain de cohésion sociale de la ville de Feurs conclu entre les partenaires institutionnels (Etat, Région, Département, CAF) le 11 juillet 2007 et vu la circulaire interministérielle en date du 8 novembre 2010, prorogeant par avenant les CUCS initiaux jusqu'au 31 décembre 2014, Madame MERCIER doit demander au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant de prolongation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS).

Cet avenant a pour objectifs :

- d'afficher une continuité et une lisibilité de l'action des partenaires et de la commune jusqu'au 31 décembre 2014,
- d'afficher les priorités d'intervention des partenaires et de la commune,
- de mobiliser et d'optimiser les politiques générales des partenaires et de la commune, en faveur de l'amélioration des conditions de vie des habitants du quartier prioritaire.

Cet avenant n'a pas vocation à :

- redéfinir la liste du quartier prioritaire,
- redéfinir les limites du quartier prioritaire,
- revoir en totalité le diagnostic, le programme d'actions et le dispositif de pilotage. Toutefois, sur ces derniers points des adaptations liées au contexte local seront apportées.

Andrée MERCIER regrette les baisses de subventions de l'Etat dans le cadre de ce dispositif.

##### *Décision du Conseil municipal*

POUR : 28	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

#### 5. Affaires scolaires :

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'à la rentrée une quatrième classe sera ouverte à la maternelle du 8 Mai. Sylvie DELOBELLE fait remarquer à l'assemblée que cela fait plus de 10 ans qu'il n'y a pas eu une ouverture de classe (or lissage) sur FEURS.

##### 5.1 Demande d'ouverture d'une septième classe à l'école élémentaire Charles PERRAULT (rapporteur : Sylvie DELOBELLE) :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L 2121 -30, vu la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et notamment ses articles 13 et 14, vu le courrier de l'équipe enseignante de l'école élémentaire adressé à Monsieur l'Inspecteur de Feurs le 19 mars 2011 et vu les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2011 :

CP	CE1	CE2	CM1	CM2	CLIS
32	27	39	33	32	12
1 demande d'orientation en CLIS mais réponse en juin.		1 demande d'orientation en IME mais réponse en juin.			
TOTAL	163				12

Suite aux arguments ci-dessous exprimés par l'équipe enseignante de l'école :

- Beaucoup d'enfants d'origines étrangères ne maîtrisent pas la langue française à l'entrée au CP (les parents pas toujours) et les classes surchargées augmenteront le risque d'échec scolaire ;
- Des constructions en cours dans les lotissements sur le secteur de l'école ;
- Prévision de regroupement en groupe scolaire en septembre 2012 suite au départ en retraite de la directrice de l'école élémentaire au vu des chiffres de l'école maternelle (98 ) la classe sera pérenne.
- Une salle de classe libre, utilisée actuellement comme salle d'arts visuels mais prête pour accueillir la septième classe ;
- Un dispositif d'inclusion scolaire avec des enseignants motivés qui s'investissent pour aider les élèves à progresser et à être bien intégrés dans l'école. Tous les élèves de CLIS sont inclus ce qui augmente l'effectif de 2 à 3 élèves selon la classe de référence ;
- L'association Pierre Valdo domiciliée à ANDREZIEUX a acheté 2 grands appartements dans le quartier et place des familles en urgence mi-septembre pour une année. Cette année 4 enfants sont arrivés et sont restés sur l'école. D'autres enfants arriveront l'année scolaire prochaine ;

- Recours au RASED pour demander de l'aide pour des enfants en difficultés ou perturbés. Cette année une vingtaine d'élèves ont été vus par la psychologue et ou devraient être pris en charge par le poste G ;
- L'an prochain, si les grands de CLIS n'ont pas une place dans les établissements demandés, il y aura des réaffectations en CM2, d'où un risque de hausse des effectifs.

Monsieur le Maire et son Conseil municipal demandent la création d'un poste supplémentaire à l'Ecole élémentaire Charles PERRAULT pour permettre aux enfants d'avoir un enseignement avec un taux d'encadrement raisonnable pour l'année scolaire 2011/2012. L'assemblée délibérante, par solidarité avec les parents d'élèves de l'école et les enseignants demande à l'Inspection Académique l'ouverture d'une septième classe sur cette école pour la rentrée de septembre 2011.

*Décision du Conseil municipal*

POUR : 28	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

6. Questions diverses :

- Prochain Conseil municipal le mardi 26 avril 2011 à 19h ;
- Rencontre avec le Sénateur FRECON le mercredi 13 avril 2011 en mairie de FEURS à 18h00.

7. Décisions du Maire :

En application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rendra compte des décisions prises par délégation confiée par le Conseil Municipal en date du 20 décembre 2010.

MPPA – 010	28/02/2011	<p>Marché de travaux de réfection et d'aménagement de rues, travaux d'AEP 2011</p> <p>Lot 1 : aménagement rue de l'Hôtel de ville attribué à EUROVIA de Riorges pour un montant 69 000 € HT</p> <p>Lot 2 : aménagement chemin de la Pêchoire attribué à la SCREG de Roche la Molière pour un montant de 220 000 € HT</p> <p>Lot 3 : aménagement du parking du rugby, rue de l'Eazillée et rue du Prieuré à la société EIFFAGE d'Andrézieux Bouthéon pour un montant de 128 795.55 € HT</p> <p>Lot 4 : aménagement place du Forum, trottoirs rue de la République, de Verdun et rue du 8 Mai attribué à la société EUROVIA de Riorges pour un montant de 373 391.69 € HT</p> <p>Lot 5 : aménagement trottoirs rue du Montal, route de Salvizinet et ilots résine attribué à la société EUROVIA de Riorges pour un montant de 75 000 € HT</p> <p>Lot 6 : reprofilage de rues à la demande du maître d'ouvrage attribué à EIFFAGE d'Andrézieux pour un montant de 79 175 € HT</p> <p>Lot 7 : AEP rue de l'Eazillée, du Colonel Combes et du Prieuré attribué à la société NAULIN SA pour un montant de 68 276.54 € HT</p>
MPPA – 11	04/03/2011	<p>Marché de fourniture, pose et mise en service d'un sanitaire, public à entretien automatique aux Ets FRANCIOLI à Chaleins pour un montant de 45 100.20 € HT</p>
MPPA – 012	04/03/2011	<p>Avenant à un marché de fourniture, installation, mise en service et maintenance d'un système de téléphonie à INEO Communication Centre-Est : l'avenant n°3 entérine une prolongation de 6 mois du délai d'exécution initial. Le nouveau délai d'exécution du contrat est donc fixé au 28 mars 2011</p>
MPPA – 013	04/03/2011	<p>Avenant au marché de fourniture pour le renouvellement de l'unité de déshydratation des boues de l'usine de dépollution des eaux usées : l'avenant n°1 est entériné pour un montant de 436.54 € TTC portant le marché à 201 225.80 € TTC</p>
MPPA – 014	08/03/2011	<p>Marché de fournitures pour l'acquisition de véhicules d'occasion :</p> <p>Lot 1 : camionnette benne voirie attribué à Feurs Auto pour un montant de 17 300 € TTC pour l'acquisition et 1 500 € pour la reprise du Renault B80</p> <p>Lot 2 : camionnette benne Espaces verts attribué à Feurs Auto pour un montant de 16 000 € TTC pour l'acquisition et 1 000 € pour la reprise du EFFEPI Farge</p>
MPPA – 015	10/03/2011	<p>Marché de prestations pour la réalisation du site internet attribué à MEDIA CONSEIL et CREATION de Balbigny pour un montant de :</p> <p>Coût 1<sup>ère</sup> année : 6 770 € HT</p> <p>Forfait mise en ligne d'un lot de 20 informations : 250 € HT</p> <p>Coût annuel de la maintenance évolutive des années suivantes : 374 € HT</p>
MPPA – 016	10/03/2011	<p>Marché de prestations pour la fourniture et la pose de 2 cellules de refroidissement attribué à Froid Equipement Service de Roche la Molière pour un montant de 10 891.26 € HT (1 cellule pour la Maison de la commune, 1 cellule pour le restaurant scolaire)</p>

MPPA – 017	10/03/2011	Marché de prestations pour la fourniture et la pose d'un four au restaurant de la Maison de la Commune à la société MAGPRO de Savigneux pour un montant de 11 650 € HT
MPPA – 018	15/03/2011	Marché pour la mission d'assistance à technique d'ouvrage pour la rénovation de la Maison de la Commune pour un montant de 16 000 € HT
MPPA – 019	22/03/2011	Avenant à un marché de travaux pour l'aménagement de la place Guichard : l'avenant n° 1 est entériné pour un montant de 12 904.84 € TTC portant le marché à 83 385.12 € TTC

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucune question n'étant soumise au débat, Monsieur le Maire lève la séance à 20h25.

Vu par nous, pour être mis à l'affichage en mairie le 13 avril 2011, conformément aux dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE SECRETAIRE DE SEANCE  
Raymonde DUPUY

LE MAIRE  
Jean-Pierre TAITE